

## RECOURS EN CAS DE CONTESTATION RENDEZ VOUS DE CARRIERE :

Ensuite « dans les deux semaines après la rentrée scolaire suivant celle au cours de laquelle le rendez-vous de carrière a eu lieu», vous recevrez l'appréciation finale de l'IA-DAASEN .

A ce moment, vous pourrez déposer un recours gracieux auprès de ce dernier si vous estimez que l'avis vous porte toujours préjudice, comme le précise le guide du rendez-vous de carrière :

« L'agent peut former un recours gracieux par écrit en vue de demander la révision de son appréciation finale auprès de l'IA-DASEN du ministre, dans un délai de 30 jours francs, suivant la notification de cette dernière. L'autorité compétente dispose de 30 jours francs pour répondre. En cas de réponse défavorable, l'agent peut saisir la commission administrative paritaire (CAP) d'une demande de révision dans le délai de 30 jours francs suivant la notification de la réponse. Il est précisé que le silence gardé par l'autorité administrative compétente à l'expiration du délai imparti pour répondre à la demande de révision vaut rejet de celle-ci ».

La lettre devra être argumentée et s'appuiera sur des preuves concrètes et/ou des éléments contradictoires présents dans votre évaluation .

Il faudra l'envoyer à l'IA-DAASEN par voie hiérarchique, c'est-à-dire en passant par l'IEN.

Mettez bien en objet : « *Recours gracieux concernant la révision de l'appréciation finale faisant suite au rendez-vous de carrière* ».

Nous vous conseillons également de l'envoyer en double directement en courrier recommandé avec accusé de réception.

Au bout de 30 jours, si vous n'avez pas de réponse ou si la réponse est négative, vous pouvez alors saisir la commission administrative paritaire (CAPD) pour une demande de révision.

. Ecrivez alors au Rectorat, toujours en accusé de réception, avec en objet : « *Demande de saisir la CAPD en vue d'une révision d'appréciation finale suite au rendez-vous de carrière* ».

Envoyez-nous bien tous les documents en parallèle afin que nous puissions défendre votre dossier lors de la CAPD.

Nom Prénom

Lieu, date

Corps et grade

Affectation

A Monsieur l'IA -DAASEN de la Réunion  
s/c de Monsieur l'Inspecteur de l'Éducation nationale

Objet : Demande de recours gracieux concernant l'appréciation de ma valeur professionnelle

Monsieur l'IA-DAASEN,

J'ai eu connaissance de l'appréciation finale « satisfaisant » (ou « très satisfaisant » ou « à consolider ») qui a été portée sur ma valeur professionnelle via l'application iprof.

Par le présent recours gracieux, je conteste cette appréciation au motif que :

Sur la forme :

L'appréciation finale de la valeur professionnelle me concernant ne m'a pas été notifiée dans le délai imparti de quinze jours après la rentrée scolaire, d'après le Décret n° 2017-786 du 5 mai 2017 portant statut particulier des personnels enseignants et d'éducation du ministère chargé de l'éducation nationale .

Sur le fond :

L'appréciation finale doit être fondée sur l'expérience et l'investissement professionnel de chaque agent promouvable or, l'appréciation finale qui m'est attribuée ne reflète pas ici ma valeur professionnelle pourtant saluée dans l'avis rendu par mon IEN, Mme/M. ....  
(préciser les compétences ou investissements que vous souhaitez mettre en avant en vous reportant au référentiel professionnel des professeurs des écoles)

Je vous demande de bien vouloir réviser l'appréciation finale de ma valeur professionnelle.

Je vous prie d'agréer, Monsieur l'IA-DAASEN , l'expression de mon profond respect .

Signature

Nom Prénom

*Lieu, date*

Corps et grade

Affectation

A Monsieur l'IA -DAASEN de la Réunion  
s/c de Monsieur l'Inspecteur de l'Éducation nationale

Objet : Demande de recours gracieux concernant l'appréciation de ma valeur professionnelle

Monsieur l'IA-DAASEN,

J'ai eu connaissance de l'appréciation finale « satisfaisant » (ou « très satisfaisant » ou « à consolider ») qui a été portée sur ma valeur professionnelle via l'application iprof.

Par le présent recours gracieux, je conteste cette appréciation au motif que :

Sur la forme :

L'appréciation finale de la valeur professionnelle me concernant ne m'a pas été notifiée dans le délai imparti de quinze jours après la rentrée scolaire, d'après le Décret n° 2017-786 du 5 mai 2017 portant statut particulier des personnels enseignants et d'éducation du ministère chargé de l'éducation nationale .

Sur le fond :

cette appréciation repose sur l'avis de l'IEN M./Mme ... qui ne prend pas en compte mes derniers rapports d'inspection (préciser si vous aviez « compétences affirmées » et depuis quand)

Je vous demande de bien vouloir réviser l'appréciation finale de ma valeur professionnelle.

Je vous prie d'agréer, Monsieur l'IA-DAASEN , l'expression de mon profond respect .

*Signature*

Nom Prénom

Lieu, date

Corps et grade

Affectation

A Monsieur l'IA -DAASEN de la Réunion  
s/c de Monsieur l'Inspecteur de l'Éducation nationale

Objet : Demande de recours gracieux concernant l'appréciation de ma valeur professionnelle

Monsieur l'IA-DAASEN,

J'ai eu connaissance de l'appréciation finale « satisfaisant » (*ou « très satisfaisant » ou « à consolider »*) qui a été portée sur ma valeur professionnelle via l'application iprof.

Par le présent recours gracieux, je conteste cette appréciation au motif que :

Sur la forme :

L'appréciation finale de la valeur professionnelle me concernant ne m'a pas été notifiée dans le délai imparti de quinze jours après la rentrée scolaire, d'après le Décret n° 2017-786 du 5 mai 2017 portant statut particulier des personnels enseignants et d'éducation du ministère chargé de l'éducation nationale .

Sur le fond :

cette appréciation a été portée par mon IEN M./Mme ... qui ne m'a jamais rencontré(e), et qui ne semble pas avoir pris en compte les éléments suivants de mon parcours professionnel : (*préciser les compétences ou investissements que vous souhaitez mettre en avant en vous reportant au référentiel professionnel des professeurs des écoles*)  
Et si ce/cette dernier se base sur mes rapports d'inspection, comment expliquer que mes « compétences affirmées » se traduisent par un avis « satisfaisant » ? (*développez si vous le souhaitez*)

Je vous demande de bien vouloir réviser l'appréciation finale de ma valeur professionnelle.

Je vous prie d'agréer, Monsieur l'IA-DAASEN , l'expression de mon profond respect .

Signature

Nom Prénom

*Lieu, date*

Corps et grade

Affectation

A Monsieur l'IA -DAASEN de la Réunion  
s/c de Monsieur l'Inspecteur de l'Éducation nationale

Objet : Demande de recours gracieux concernant l'appréciation de ma valeur professionnelle

Monsieur l'IA-DAASEN,

J'ai eu connaissance de l'appréciation finale « satisfaisant » (*ou « très satisfaisant » ou « à consolider »*) qui a été portée sur ma valeur professionnelle via l'application iprof.

Par le présent recours gracieux, je conteste cette appréciation au motif que :

Sur la forme :

L'appréciation finale de la valeur professionnelle me concernant ne m'a pas été notifiée dans le délai imparti de quinze jours après la rentrée scolaire, d'après le Décret n° 2017-786 du 5 mai 2017 portant statut particulier des personnels enseignants et d'éducation du ministère chargé de l'éducation nationale .

Sur le fond :

*Préciser les arguments contestés de l'appréciation de la façon la plus factuelle en s'appuyant sur l'ensemble des critères des référentiels professionnels et en soulignant en particulier les éléments de la carrière qui n'auraient pas été pris en compte.*

Je vous demande de bien vouloir réviser l'appréciation finale de ma valeur professionnelle.

Je vous prie d'agréer, Monsieur l'IA-DAASEN , l'expression de mon profond respect .

*Signature*

